

# International Review of Community Development Revue internationale d'action communautaire



## Le G.E.R.M.

Number 1 (41), Spring 1979

La prise en charge communautaire de la santé

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1034826ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1034826ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (print)

2369-6400 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

(1979). Le G.E.R.M. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (1), 89–89.  
<https://doi.org/10.7202/1034826ar>

Tous droits réservés © Lien social et Politiques, 1979

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

# Le G.E.R.M.

Le Groupe d'étude pour une réforme de la médecine rassemble environ 500 membres, professionnels et non professionnels de la santé, intéressés par les problèmes sanitaires.

Il s'est donné cinq options de base pour définir une POLITIQUE DE SANTE :

1°) LA PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE et des individus aux prises de décisions, le professionnel jouant son rôle d'expert en informant la population.

2°) la santé n'est qu'UN BIEN PARMI D'AUTRES : les crédits importants attribués à l'action médico-sanitaire, dans un contexte socio-économique et culturel donné, doivent donc faire l'objet d'un choix clair et explicite parmi l'ensemble des investissements sociaux.

3°) LA SANTE POUR TOUS : le système de santé doit être adapté aux besoins spécifiques de chaque groupe de la population.

4°) L'EVALUATION : toutes les actions médico-sanitaires doivent être évaluées de manière permanente et d'après des critères scientifiques afin qu'elles apportent le meilleur bénéfice à la population en fonction de leur coût.

5°) POUR UNE MEDECINE QUI LIBERE : l'activité sanitaire doit tendre à la libération de l'individu plutôt qu'à son maintien dans un état de dépendance à l'égard de l'organisation médico-sanitaire.

Actuellement, le G.E.R.M. étudie plus spécialement :

- Une alternative en matière de médecine générale : le CENTRE DE SANTE INTEGRE, comprenant une équipe de différents travailleurs sanitaires et sociaux, qui permettrait – parmi d'autres avantages du travail en équipe – de mieux suivre et comprendre le patient dans son ensemble et d'organiser des actions préventives efficaces.
- Une pédagogie de la santé au service de la communauté : L'EDUCATION SANITAIRE. Cela suppose la mise en oeuvre de tout moyen capable :
  - . de créer des motivations positives vis-à-vis de la santé
  - . de faire prendre conscience aux individus qu'il est possible d'agir personnellement et collectivement en vue d'améliorer et de promouvoir la santé
  - . de les rendre conscients qu'ils sont responsables de leur propre santé et de celle des autres
  - . de leur faciliter une adaptation de leur comportement dans ce but
- LES MECANISMES DE DECISION : qui prend les décisions dans les multiples lieux, institutions et commissions où la santé publique est analysée, gérée, orientée Belgique ? Sur quelles bases scientifiques se font les choix ? Dans quel but social ou politique et dans l'intérêt de qui sont définis les objectifs et les priorités ? Comment informer le citoyen/consommateur pour qu'il perçoive l'importance de ces questions et comment le motiver à faire entendre sa voix ?...

Le G.E.R.M. publie chaque mois une "LETTRE D'INFORMATION" (étude détaillée sur un sujet de santé publique) et une "ACTUALITE-SANTE" (lieu de débat entre usagers et travailleurs médicaux, échos d'expériences neuves en matière de santé).

Informations, adhésion, abonnements : G.E.M.R., rue du Gouvernement Provisoire 29, 1000 Bruxelles, Belgique.  
Tél. : 02/219.67.66.